



Relance d'un viol classé sans suite

Par **Szs**, le **11/02/2015** à **18:51**

Bonjour, je vous contacte aujourd'hui pour une affaire complexe. Voilà j'ai été victime de viol il y a 5 ans alors que j'étais mineur (14 ans...) Mon agresseur, était un "ami"... qui avait à l'époque 17 ans. J'ai porté plainte quelques jours plus tard, sachant qu'une autre jeune fille a porté plainte contre le même homme. On m'a fait faire un contrôle gynécologique, et on a prit en photo des traces de morsures que j'avais dans le dos. Par la suite, je me suis tue pendant 5 ans, tentant d'oublier. En réalité nous sommes 6 jeunes filles à avoir subi la même chose. J'ai eu aucune réponses de la justice. Aujourd'hui je me réveille avec la ferme intention de faire bouger les choses. J'ai rappelé le tribunal de grande instance, on m'a annoncé que l'affaire a été classée sans suite.

Apparemment, il y a une limite de temps à respecter pour relancer une affaire classé sans suite, est-ce vrai ?

Si des filles veulent revenir sur leur déposition, est-ce possible ?

Comment je peux faire ? Je me sens vraiment toute seule ...

J'ai peur que si ça ne fonctionne pas, d'avoir des représailles de sa part ... (c'est un fou dangereux !)

Par **moisse**, le **12/02/2015** à **11:50**

Bonjour,
De toutes façons sans aide vous ne parviendrez à rien.

Il faut donc vous constituer un défenseur, un avocat, si possible spécialiste de ce genre d'affaire.

Vous pouvez aussi vous appuyer sur une association d'aide aux victimes.